



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2009
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**Recommandations de la
Fédération des chambres de commerce du Québec
(FCCQ)**

7 décembre 2009

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226
■
fccq.ca



SOMMAIRE EXÉCUTIF

En tant que le plus important réseau d'affaires du Québec, la FCCQ est heureuse de participer aux consultations prébudgétaires 2009 du gouvernement du Québec. Les membres de la FCCQ désirent souligner l'impératif de placer la croissance des entreprises au premier plan des priorités du gouvernement. À leurs yeux, c'est encore le moyen le plus efficace de prémunir l'économie québécoise des enjeux structurels auxquels elle fait face, telles que le vieillissement de la population et la précarité des finances publiques.

Un problème collectif nécessite une approche collective pour relever les défis

Notre défi collectif est d'échapper à ce syndrome du « Pas dans ma cour ». La FCCQ privilégie des mesures de retour à l'équilibre budgétaire, à la fois dans la cour des entreprises et dans celle des autres groupes sociaux. La seule façon de surmonter le syndrome « pas dans ma cour » est de mettre à contribution tous les acteurs de la société et de l'économie : les travailleurs de l'État et leurs organismes, les entreprises, tous les citoyens du Québec.

À cet égard, la FCCQ exprime la volonté des entreprises de faire leur part et de contribuer au redressement de l'économie québécoise et des finances publiques.

Un plan d'action axé sur la création de richesse en misant sur productivité de son économie et la compétitivité de ses entreprises

1) Une structure des finances publiques productive et compétitive

Une remise en question de notre gestion des finances publiques

- ▶ En matière de rémunération des secteurs publics et parapublics, développer une approche modulée d'augmentations salariales vs une approche paramétrique « mur à mur »
- ▶ Contenir la rémunération globale (salariale et normative) gouvernementale et développer une approche modulée d'augmentations salariales
- ▶ Réévaluer l'ensemble des programmes, organismes, mesures budgétaires et fiscales afin d'en évaluer la pertinence économique à la lumière du contexte actuel et futur
- ▶ Instaurer pour toute la gestion des services publics et parapublics (réseaux et sociétés d'état) des mesures d'augmentation de la productivité et de la performance basées sur des indicateurs
- ▶ Réviser l'éventail de services gouvernementaux en y distinguant l'accessibilité, l'universalité et la gratuité et explorer la dispensation de plusieurs de ces services par le secteur privé

Un secteur de santé plus ouvert à l'apport du secteur privé

- ▶ Reconsidérer les recommandations du rapport Castonguay notamment celles concernant l'apport du secteur privé (pratique et assurance), au contrôle des coûts et à l'introduction de l'utilisateur-payeur (franchise et cotisation)

Une position fiscale compétitive pour les entreprises

- ▶ Maintenir un niveau d'imposition compétitif pour les entreprises par rapport à celui observé dans les autres provinces canadiennes.

Un élargissement de l'assiette fiscale de la taxation à la consommation : une mesure à explorer

- ▶ Élargir l'assiette fiscale de la TVQ en s'assurant une application progressive et prévisible et en tenant compte des personnes à faible revenu via une bonification du crédit d'impôt qui leur est rattaché

La tarification des services gouvernementaux au juste prix : une mesure à installer progressivement

- ▶ Instaurer une tarification des services gouvernementaux reflétant davantage les coûts de production ou de marché; cette mesure devant être progressive et étalée dans le temps afin d'assurer une meilleure prévisibilité.

2) Un climat d'affaires propice à la productivité

Le support aux entreprises manufacturières, la base de notre économie

- ▶ Actualiser à partir des analyses coûts-bénéfices les mesures d'aide financière au secteur manufacturier afin de favoriser l'investissement, la R&D, l'innovation et la migration vers le développement durable
- ▶ Prioriser les mesures d'aide sur la fiscalité : crédits d'impôt remboursables dont ces derniers devraient être réinjectés en investissement et hausse de la productivité
- ▶ Rendre le secteur manufacturier admissible au crédit d'impôt remboursable inspiré du modèle de celui des affaires électroniques favorisant le développement de processus d'innovation en technologies de production
- ▶ Remplacer, à compter de 2011, les crédits d'impôt pour les entreprises des régions ressources par une modulation des mesures d'aide à l'investissement accessibles à toutes les entreprises en y intégrant des facteurs associés à l'éloignement plutôt que des programmes d'aide à l'emploi
- ▶ Simplifier et harmoniser au maximum les procédures administratives et les modalités d'accès à l'aide financière et fiscale aux entreprises.

Une main-d'œuvre qualifiée : un apport incontournable à la hausse de la productivité

- ▶ Poursuivre les efforts déployés pour la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des diplômes
- ▶ Qu'en s'inspirant du rapport Ménard sur la persévérance scolaire (décrochage scolaire), des mesures importantes doivent être prises afin de redresser la barre à cet égard.
- ▶ Que le gouvernement du Québec devrait s'assurer d'une utilisation intensive de la formation en ligne

L'innovation, source de richesse

- ▶ Établir un meilleur équilibre des budgets de R&D entre les secteurs privé et public afin de rapprocher la R&D de l'innovation et ultimement de la commercialisation
- ▶ Éliminer les barrières à l'appropriation des technologies nouvelles pour ainsi diversifier et orienter notre structure industrielle vers le développement durable

3) Une plus grande relève entrepreneuriale

- ▶ Développer des mesures de soutien pour les entreprises désirant effectuer un transfert intergénérationnel.
- ▶ Faciliter l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de ladite entreprise.

- ▶ Porter graduellement le montant admissible à l'exonération de 750 000 \$ à 1 500 000 \$ en cas de vente directe à un membre de la même famille ou à un employé de l'entreprise.
- ▶ Évaluer la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans le secteur de l'agriculture et de la pêche où il existe des exonérations d'impôt sur les gains en capital et où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande.

4) Pour une approche intégrée, diversifiée et amplifiée de la conquête des marchés

Une exemption au « Buy American Act » et un plus grand accès au marché européen

- ▶ Accélérer et faciliter les négociations d'accords commerciaux, notamment ceux qui mèneront à la concrétisation d'exemption à la clause « Buy American Act » du plan de relance économique américain et un accord de libre-échange économique et commercial élargi avec l'Union européenne (UE).

Des marchés de proximité prometteurs

- ▶ Favoriser un plus haut niveau de commerce dans le cadre du « Plan Nord » et l'accès aux marchés des provinces de l'Ouest.

La FCCQ remercie le gouvernement du Québec d'avoir écouté et souhaitons-le, entendu la voix de ses membres dans le cadre de ses consultations prébudgétaires 2009. Elle offre son appui et celui de son réseau de chambres de commerce pour alimenter les réflexions qui se poursuivront et qui devraient doter le Québec d'un plan d'action réaliste pour les quatre prochaines années.

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 158 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel et ce, au bénéfice de la société québécoise.

En tant que plus important réseau d'affaires du Québec, la FCCQ est heureuse de participer aux consultations prébudgétaires 2009 du Gouvernement du Québec et tient à exprimer au gouvernement la volonté des entreprises de faire leur part et de contribuer au redressement de l'économie québécoise et des finances publiques. Les recommandations inscrites dans ce document réfèrent à ses positions à maintes reprises communiquées. Elles ont été actualisées à la lumière du contexte financier et économique et des défis importants que le gouvernement du Québec devra surmonter.

Introduction

Malgré le fait que le recul du PIB québécois ait été moins sévère ici qu'ailleurs au pays, l'économie québécoise a été éprouvée par la crise financière et la récession. Depuis le début du quatrième trimestre de 2008, plusieurs emplois ont été abolis, les exportations ont reculé, les marges de profits ont fondu et les finances publiques se sont détériorées. Toutefois, le pire de la récession semble derrière nous et on n'hésite plus à parler de reprise.

Comme le démontrent les plus récents chiffres sur l'économie, la reprise sera relativement lente et durant ce retour modéré à la croissance, la FCCQ invite le gouvernement à porter son attention sur une révision complète de son fonctionnement afin de pouvoir faire face aux enjeux structurels auxquels la société québécoise fait face.

De l'avis des membres de la FCCQ, il est impératif de placer la croissance des entreprises au premier plan des priorités du gouvernement. À leurs yeux, le moyen le plus efficace de prémunir l'économie québécoise des enjeux structurels auxquels elle fait face est encore de favoriser la création de richesse en misant notamment sur la productivité de son économie. C'est pourquoi notre plan d'action poursuit les objectifs suivants :

- 1) Mobiliser tous les acteurs (économiques, sociaux et politiques) vers des objectifs communs et essentiels pour la société québécoise
- 2) Retour à l'équilibre budgétaire pour permettre au Québec de dégager des surplus et de s'attaquer à la dette publique
- 3) Diminuer le poids du secteur public dans l'économie québécoise
- 4) Miser sur les forces génératrices de création de richesse inhérentes à la croissance de l'économie: la productivité, l'investissement, l'innovation et le développement de nos entreprises

Compte tenu de l'ampleur des défis à relever, la FCCQ insiste pour que l'approche traditionnelle soit écartée pour faire place à une approche collective de résolution.

Des solutions collectives à un problème collectif : surmonter le syndrome «pas dans ma cour » !

À peu près tous les groupes s'entendent pour dire qu'il faut résoudre le problème des finances publiques...jusqu'au moment où il faut choisir à quoi renoncer. À partir de là, c'est habituellement l'approche «pas dans ma cour».

Notre défi collectif est d'échapper à ce syndrome du « Pas dans ma cour ». La FCCQ privilégie des mesures de retour à l'équilibre budgétaire qui font appel à la collaboration de tous, tant celle des entreprises que celle de tous autres groupes sociaux.

La seule façon de surmonter le syndrome « Pas dans ma cour » est de mettre à contribution tous les secteurs de la société et de l'économie :

- ▶ Les entreprises, en leur qualité de contribuable et de récipiendaires d'aides publiques
- ▶ Les travailleurs de l'état et leurs organismes
- ▶ Les individus (avec leurs trois statuts de travailleur, de contribuable et de consommateur);
- ▶ Au sein de la population, les clientèles sociales : jeunes, familles, personnes âgées, retraités.

Un plan d'action axé sur la création de la richesse

La FCCQ privilégie un plan d'action axé sur la création de richesse en misant sur la productivité de son économie et la compétitivité de ses entreprises. Il importe donc que le gouvernement du Québec profite du prochain budget afin d'établir au Québec selon les 4 axes suivants :

- 1) Une structure des finances publiques productive et compétitive
- 2) Un climat d'affaires propice à la productivité
- 3) Une plus grande relève entrepreneuriale
- 4) Un commerce extérieur orienté vers la conquête des marchés.

Axe # 1 : Pour une structure des finances publiques optimisée, productive et compétitive

La remise en question de notre gestion des finances publiques

Les revenus gouvernement du Québec ont fortement diminué avec la récession et les sommes investies dans les mesures de relance ont gonflé sa dette. Lors de sa mise à jour économique, le gouvernement du Québec confirmait son intention annoncée dans le dernier budget de réduire la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3,2 % à compter de 2010-2011, comparativement à une croissance moyenne de 4,6 % depuis 2003.

Ce contrôle des dépenses, quoique plus serré, ne permettra pas à lui seul de retourner à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement prévoit d'ailleurs un manque à gagner de plus de 5 milliards en 2013-2014, et ce, en incluant ce resserrement prévu des dépenses. Plusieurs s'attendent à ce que les impôts et les autres sources de revenus du gouvernement augmentent au cours des prochains mois et viennent éventuellement combler l'écart pour atteindre l'équilibre budgétaire.

La FCCQ est convaincue que le gouvernement ne doit pas anticiper de combler l'écart budgétaire uniquement pour une hausse des sources de revenus. La reprise sera lente et les perspectives de croissance de revenus doivent être empreintes d'un réalisme prudent. Le gouvernement doit pouvoir dégager une

certaine marge de manœuvre afin d'assurer la pérennité des services offerts à la population. L'existence future d'une telle marge de manœuvre repose sur un retour à l'équilibre budgétaire le plus tôt possible ainsi que sur la croissance des entreprises et ultimement la création de richesse.

Les premiers efforts du gouvernement doivent être centrés sur le contrôle des dépenses comme il l'a annoncé. Le plafond de la croissance des dépenses à 3,2% est certainement un pas dans la bonne direction et mérite d'être applaudi. Comme la masse salariale incombe une part importante des dépenses gouvernementales, il importe que les hausses salariales prévues dans la ronde des négociations soient limitées au minimum et que les augmentations consenties ne soient pas uniformes, mais plutôt modulées selon les catégories d'emploi subissant le plus grand écart de salaire avec un marché de référence comparable.

- ▶ En matière de rémunération des secteurs publics et parapublics, développer une approche modulée d'augmentations salariales vs une approche paramétrique « mur à mur »
- ▶ Contenir la rémunération globale (salariale et normative) gouvernementale

Les efforts du gouvernement doivent aussi être centrés sur une réévaluation en profondeur de tous ses programmes, organismes, mesures budgétaires et fiscales qui ont été mis en place depuis plusieurs années. En 2008, le gouvernement comptait plus de 260 différentes dépenses fiscales lorsque l'on fait la somme de celles accordées aux particuliers et aux entreprises. Seulement au cours des trois (3) dernières années, ce sont plus de 25 organismes nouveaux qui ont été créés. Il convient de réaliser pour tous ces programmes et organismes une analyse coût-bénéfice à la lumière du contexte actuel et de leur rendement respectif. Beaucoup de ces programmes et organismes se sont « sédimentés » au fil des ans sans qu'il y ait nécessairement d'évaluation continue de leur pertinence.

- ▶ Réévaluer l'ensemble des programmes, organismes, mesures budgétaires et fiscales afin d'en évaluer la pertinence économique à la lumière du contexte actuel et futur
- ▶ Instaurer pour toute la gestion des services publics et parapublics (réseaux et sociétés d'états) des mesures d'augmentation de la productivité et de la performance basées sur des indicateurs
- ▶ Réviser l'éventail de services gouvernementaux en y distinguant l'accessibilité, l'universalité et la gratuité et explorer la dispensation de plusieurs de ces services par le secteur privé

Un secteur de santé plus ouvert à l'apport du secteur privé

Le secteur de la santé émerge une très forte proportion des dépenses gouvernementales. Il accapare actuellement la part du lion, soit 45 % des quelque 60 milliards que le gouvernement prévoit déboursier en programme au cours de l'année financière 2009-2010. Une plus grande productivité interne et ultimement un meilleur contrôle des coûts en santé est indispensable afin d'assurer la pérennité des services gouvernementaux. La FCCQ demande donc de :

- ▶ Reconsidérer les recommandations du rapport Castonguay notamment celles concernant l'apport du secteur privé (pratique et assurance), au contrôle des coûts et à l'introduction de l'utilisateur-payeur (franchise et cotisation)

Une position fiscale compétitive pour les entreprises

La FCCQ a toujours été d'avis que de minimiser le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir leur compétitivité favorise le dynamisme économique, ce qui permet d'augmenter les revenus des gouvernements nécessaires au financement des services publics. À cet égard, le gouvernement du Québec se retrouve à l'heure actuelle dans la moyenne canadienne en ce qui a trait aux taux d'imposition des

entreprises. Toutefois, il n’y a pas si longtemps, le Québec était l’endroit où le taux d’imposition des entreprises était le plus compétitif des provinces canadiennes. De plus, certaines provinces dont l’Ontario a prévu de réduire leur taux d’imposition général des entreprises au cours des prochaines années. Étant donné le contexte d’aujourd’hui, où les investissements et les entreprises peuvent rapidement être déplacés, un engagement ferme à conserver un niveau d’imposition compétitif permettra de garder le Québec attrayant auprès des investisseurs, apportant ainsi emplois et prospérité.

- ▶ Du point de vue de la FCCQ, il apparaît impératif, dans une optique d’attraction des entreprises, de conserver une position fiscale compétitive par rapport à l’ensemble des provinces canadiennes.

Un élargissement de l’assiette fiscale de la taxation à la consommation : une mesure à explorer

La FCCQ est d’avis qu’il est plus opportun de taxer «la consommation» via les taxes de vente que «l’effort au travail» et «l’entrepreneuriat» via l’impôt sur le revenu. Cela permet aussi de diminuer les sources de double imposition, de favoriser la compétitivité fiscale des entreprises en plus d’inciter les compagnies à investir. Toutefois, avant même d’augmenter le taux de la TVQ, le gouvernement devrait, dans un premier temps, chercher à étendre celle-ci à l’ensemble des biens et services. À l’heure actuelle, les biens et services exemptés de la TVQ privent le gouvernement d’un revenu annuel de 3,5 milliards \$.

- ▶ La FCCQ invite le gouvernement à explorer l’élargissement de l’assiette fiscale, par une application plus étendue de la TVQ, en s’assurant une application progressive et prévisible et tenant compte des personnes à faible revenu via une bonification du crédit d’impôt qui leur est rattaché.

La tarification des services gouvernementaux au juste prix : une mesure à installer progressivement

Dans un monde idéal, c’est avant tout par la croissance économique et l’augmentation de la richesse que les revenus des gouvernements augmentent. Or, tous les prévisionnistes s’entendent pour dire qu’au Québec, comme un peu partout en Amérique du Nord et en Europe, la reprise sera lente et la croissance économique des prochaines années sera faible. Il faudra donc potentiellement compter sur d’autres leviers pour financer les services publics auxquels nous tenons. Toutefois, même s’il y a un bien-fondé à instaurer une tarification au juste prix, la FCCQ considère que les nouvelles tarifications seront d’autant mieux acceptées par les contribuables que ces derniers auront la conviction que les programmes et organismes ont été optimisés et que les nouvelles tarifications soient implantées progressivement afin que celles-ci soient prévisibles. À cet égard, la FCCQ privilégie une tarification reposant sur les principes suivants :

- ▶ Les nouvelles tarifications seront d’autant mieux acceptées par les contribuables que ces derniers ont la conviction que les dépenses publiques ont été optimisées
- ▶ Une mesure qui favorise une meilleure allocation des ressources par exemple la tarification actuelle de l’électricité (H-Q) paralyse la R&D et l’innovation de nouvelles technologies propres et énergétiques
- ▶ Prendre en considération les avantages concurrentiels du Québec
- ▶ Une mesure à implanter progressivement avec un caractère de prévisibilité

Axe # 2 : Pour un climat d’affaires propice à productivité

La concurrence des pays en émergence, l’intégration mondiale des chaînes d’approvisionnement et le taux de change modifient constamment en profondeur la position concurrentielle des entreprises québécoises. Pour croître et prospérer, elles doivent innover et investir afin d’accroître leur productivité. Malgré les efforts déployés, le Québec continue d’afficher un retard de productivité non négligeable vis-à-vis les autres provinces canadiennes ainsi que par rapport aux États-Unis. Par exemple, sur la base du PIB réel par rapport au nombre d’heures travaillées, la croissance annuelle de la productivité de l’économie québécoise

a été, de 2001 à 2008 de 0,67 % comparativement à 0,80 % pour l'ensemble du Canada, en incluant le Québec, et de 1,99 % pour les États-Unis¹. La démonstration n'est plus à faire, la productivité de l'économie est un des facteurs les plus déterminants à la création de la richesse et conséquemment à la reprise économique. Pour ce faire, le gouvernement se doit d'établir un climat d'affaires qui favorise la productivité.

Le support aux entreprises manufacturières

L'innovation manufacturière est un facteur clé à la réussite de la restructuration de cette industrie et ultimement à la productivité de l'économie québécoise. Ainsi, certaines mesures doivent être prises afin de favoriser une augmentation de cette innovation. Ce constat vient notamment du fait que, à l'heure actuelle, seulement 10 % des crédits des carrefours de la nouvelle économie (CNE) sont actuellement affectés au secteur manufacturier. De plus, plusieurs entreprises faisant état d'innovation manufacturière œuvrent dans des secteurs d'excellence reconnus, ce qui permettrait au gouvernement de maximiser la rentabilité de ses investissements. Ainsi, la FCCQ est d'avis que le gouvernement du Québec devrait :

- ▶ Actualiser à partir des analyses coûts-bénéfices les mesures d'aide financière au secteur manufacturier afin de favoriser l'investissement, la R&D, l'innovation et la migration vers le développement durable
- ▶ Prioriser les mesures d'aide sur la fiscalité : crédits d'impôt remboursables dont ces derniers devraient être réinjectés en investissement et hausse de la productivité
- ▶ Rendre le secteur manufacturier admissible au crédit d'impôt remboursable inspiré du modèle de celui des affaires électroniques favorisant le développement de processus d'innovation en technologies de production

Le secteur manufacturier représente également le moteur économique de la plupart des régions du Québec. Il est ainsi essentiel de conserver une masse critique d'activités dans ce secteur afin de préserver le dynamisme de notre économie. Les gouvernements viennent en aide de diverses façons aux entreprises du secteur de la fabrication.

De plus, les entreprises manufacturières situées en région éloignée doivent composer avec des facteurs associés précisément à l'éloignement qui sont susceptibles de les rendre moins compétitives. Les entreprises localisées dans les régions ressources ont bénéficié au cours des dernières années des crédits d'impôt spécifiques. Cette mesure fiscale prend fin le 31 décembre 2010. La FCCQ est donc d'avis qu'il est important d'évaluer objectivement les désavantages structurels auxquels sont confrontés les entrepreneurs et investisseurs des régions éloignées et de leur offrir des mesures compensatoires qui leur permettent d'assurer le développement de leur entreprise. Ces mesures ne doivent toutefois pas induire une concurrence déloyale à l'égard des autres entreprises québécoises du même secteur. Il convient donc, selon la FCCQ de :

- ▶ Remplacer, à compter de 2011, les crédits d'impôt pour les entreprises des régions ressources par une modulation des mesures d'aide à l'investissement accessibles à toutes les entreprises en y intégrant des facteurs associés à l'éloignement plutôt que des programmes d'aide à l'emploi
- ▶ Simplifier et harmoniser au maximum les procédures administratives et les modalités d'accès à l'aide financière et fiscale aux entreprises.

¹ Source: « Productivité et prospérité au Québec » Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2009

Une main-d'œuvre qualifiée : un apport incontournable à la hausse de la productivité

La productivité d'une économie repose en bonne partie sur l'innovation, le capital physique (p.ex. investissements en machine et équipement), mais aussi sur le capital humain (p.ex. qualification de la main-d'œuvre). Avec la récession, la pénurie de main-d'œuvre que nous observons au cours des dernières années s'est quelque peu amenuisée. Toutefois, l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre des organisations et la qualification des travailleurs québécois demeure un enjeu prioritaire pour les entreprises. D'ailleurs, dans un sondage publié conjointement avec Banque Nationale Groupe Financier (BNGF) et Léger Marketing plus tôt cet automne, les entreprises québécoises affirmaient que la main-d'œuvre est l'enjeu numéro 1 auquel ils doivent faire face. À cet effet, l'immigration peut pallier en partie à ce problème. Toutefois, celle-ci ne représente pas une panacée.

De ce fait, la société québécoise doit notamment porter ses énergies et ses ressources sur la mobilité de la main d'œuvre, la persévérance scolaire. À titre d'exemple, en 2007, seulement 69 % des Québécois âgés de 20 ans avaient un diplôme d'études secondaires. Ce fléau représente une perte sèche en capital humain tout en ayant un coût social élevé. Ainsi, il est tout à fait approprié de :

- ▶ Poursuivre les efforts déployés pour la mobilité de la main-d'oeuvre, la reconnaissance des compétences et des diplômes
- ▶ S'inspirer du rapport Ménard pour s'attaquer à la persévérance scolaire (décrochage scolaire); des mesures importantes doivent être prises afin de redresser la barre à cet égard.

Également, dans un contexte budgétaire difficile, une bonne façon de stimuler la qualification de la main-d'œuvre tout en utilisant les deniers publics de façon parcimonieuse est de favoriser la formation en ligne. Ce type de formation est de plus très flexible et permet de rejoindre une clientèle que souvent le cadre traditionnel d'enseignement de réussis pas à faire. La FCCQ est donc d'avis :

- ▶ Que le gouvernement du Québec devrait s'assurer d'une utilisation intensive de la formation en ligne

L'innovation, source de richesse

Par ailleurs, les entrepreneurs hésitent parfois à investir en innovation et en R&D, car le retour sur l'investissement pour leur seule entreprise est plus qu'incertain. Individuellement, entreprise par entreprise, l'investissement est risqué. Globalement, cependant, l'investissement en innovation et en R&D s'avère très rentable pour une économie. Il est donc important que le gouvernement continue à encourager les prises de risque technologique et les activités de R&D, plus particulièrement en entreprises, afin de maximiser la commercialisation des recherches effectuées, et ce, au plus grand bénéfice de l'économie québécoise. Pour la FCCQ, il est indéniable que les entreprises québécoises n'investiraient pas autant en innovation et en R&D sans l'aide gouvernementale, c'est pourquoi, elle recommande de :

- ▶ Maintenir le soutien des activités en R&D orienté davantage vers la commercialisation de l'innovation
- ▶ Établir un meilleur équilibre des budgets de R&D entre les secteurs privé et public afin de rapprocher la R&D de l'innovation et ultimement de la commercialisation
- ▶ Éliminer les barrières à l'appropriation des technologies nouvelles pour ainsi diversifier et orienter notre structure industrielle vers le développement durable

Axe # 3 : Pour une plus grande relève entrepreneuriale

L'enjeu de la relève entrepreneuriale et le départ à la retraite d'un grand nombre de propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) est un enjeu important pour le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) ainsi que pour la FCCQ. Comme l'ensemble de la population, les dirigeants vieillissent et leur entreprise constitue souvent leur seul capital de retraite. Environ 90 % des entreprises au Québec comptent moins de 20 employés et la plupart d'entre elles sont de type familial. Le sondage ² commandé par la FCCQ en partenariat avec la Banque Nationale et Léger Marketing et communiqué à son congrès d'octobre dernier est très éloquent en regard des défis de transfert d'entreprises et de la préparation de la relève.

- a) 44% des entrepreneurs prévoient se retirer de leur entreprise au cours des 10 prochaines années.
- b) Près de la moitié des dirigeants prévoient vendre leur entreprise à leur retraite, principalement à un proche.

Le RJCCQ et la FCCQ sont d'avis que cette situation où plusieurs dirigeants d'entreprise sur le point de prendre leur retraite prévoient vendre leur entreprise pourrait expliquer, en partie, le faible niveau d'investissement au Québec et nuire à la croissance de l'économie. De plus, ces dirigeants sont peu enclins à augmenter le passif de leur entreprise et à investir dans la productivité à long terme de celle-ci. Aux yeux d'un acquéreur potentiel, la valeur d'une PME repose souvent sur le bassin de clients de l'entreprise et pas nécessairement sur les actifs tangibles (bâtiments, machines, équipements, etc.) de celle-ci. Bref, la fin de carrière d'un bon nombre de dirigeants au Québec se soldera par la vente et la fermeture de plusieurs entreprises. Ceci affectera indéniablement la croissance des investissements du secteur privé lors des prochaines années.

Or, le transfert d'entreprise est une tâche difficile qu'il faut planifier longtemps à l'avance. Lorsque les entrepreneurs sont prévoyants et profitent du gel successoral, il y a peu de problèmes. Cependant, peu d'entrepreneurs utilisent le gel successoral étant donné qu'il faut le prévoir pratiquement 20 ans à l'avance. Le RJCCQ et la FCCQ sont d'avis qu'il faut assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans l'agriculture et la pêche où il existe des exonérations dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En effet, la loi est plus permissive dans ce secteur où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande. C'est d'ailleurs ce que prévoit le gel successoral.

Assouplir les mécanismes de transfert d'entreprise faciliterait grandement les ventes/transferts d'entreprises et encouragerait la relève entrepreneuriale. Bien qu'indirectement, nous sommes également persuadés que pareil assouplissement aidera à soutenir à long terme la croissance de l'investissement privé, et ce, au plus grand bénéfice de la croissance économique au Québec. Ainsi, le RJCCQ et la FCCQ recommandent :

- ▶ Que le gouvernement développe des mesures de soutien pour les entreprises désirant effectuer un transfert intergénérationnel;
- ▶ Que le gouvernement facilite l'accès à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital lors d'un transfert à un membre de la famille ou à un tiers qui occupe un emploi au sein de ladite entreprise;
- ▶ Que le gouvernement porte graduellement le montant admissible à l'exonération de 750 000 \$ à 1 500 000 \$ en cas de vente directe à un membre de la même famille ou à un employé de l'entreprise;

² Sondage Banque Nationale, FCCQ, Léger Marketing, L'entreprise de demain, étude auprès des entrepreneurs québécois, octobre 2009

- Que le gouvernement évalue la possibilité d'assouplir les mécanismes de transfert d'entreprises familiales à l'exemple des entreprises dans le secteur de l'agriculture et de la pêche où il existe des exonérations d'impôt sur les gains en capital et où le transfert d'entreprise peut s'effectuer à un prix autre que la valeur marchande.

Axe # 4 : Pour une approche intégrée, diversifiée et amplifiée de la conquête des marchés

La structure démographique du Québec aura certes un impact à la baisse sur la croissance future de la demande intérieure et, par conséquent, l'économie canadienne devra miser davantage sur ses exportations afin de croître. Par ailleurs, l'intégration des entreprises québécoises aux chaînes d'approvisionnement internationales est capitale pour conserver les entreprises d'ici et attirer les multinationales en sol québécois. Le Québec est fortement tributaire du commerce extérieur : les exportations sont responsables de près du tiers de tous les emplois et de la valeur générée dans l'économie québécoise. Par conséquent, plus que jamais, les accords commerciaux avec les différentes économies de la planète, mais également entre les provinces elles-mêmes, revêtent une importance capitale.

C'est donc en marge de ces consultations budgétaires que la FCCQ tient à souligner l'importance de l'ouverture des marchés et ce, afin de contribuer à la création de la richesse.

Une exemption au « Buy American Act »

La FCCQ est inquiète du protectionnisme croissant aux États-Unis et déplore les répercussions négatives de la clause « Buy American » du plan de relance américain. Cette clause limite aux entreprises américaines l'approvisionnement de l'acier, du fer et des produits manufacturiers qui sont utilisés dans les travaux publics financés par le plan de relance. Étant donné que seul le gouvernement des États-Unis et certains États américains sont assujettis à l'Accord sur les marchés publics de l'OMC et à l'Accord de libre-échange nord-américain, les entreprises québécoises ne peuvent pas soumissionner sur les travaux publics du plan de relance américain administrés par les États et les municipalités. Toutefois, selon le US Government Accountability Office, ces autorités infranationales gèrent plus de la moitié des milliards de dollars du plan de relance investis dans l'économie américaine, soit 280 G\$ (US). Il est important que le gouvernement du Québec intensifie ses efforts afin d'assurer l'accès des entreprises aux marchés publics américains.

- La FCCQ appuie notamment le gouvernement du Québec pour l'intensification de ses démarches, conjointement avec le gouvernement fédéral, afin que les entreprises canadiennes et québécoises obtiennent le plus rapidement possible une exemption au « Buy American Act ».

Le marché européen (30 % du PIB mondial) : une opportunité incontournable

La FCCQ s'est réjouie le printemps dernier du début des négociations de l'Accord de libre-échange économique et commercial élargi entre le Canada et l'Union européenne (UE). Depuis le début, la FCCQ appuie ce projet d'ouverture des marchés européens. La mise en œuvre de cet accord hausserait notamment de plus de 20 % la valeur des exportations canadiennes et québécoises à destination de l'UE (sur la base des sept premières années de la mise en œuvre de l'accord). Le potentiel commercial avec l'UE est bien réel. D'ailleurs, avec les barrières actuelles au commerce, les échanges bilatéraux entre le Québec et l'UE ont tout de même augmenté de 60 % entre 2004 et 2008. Une des leçons de la dernière récession est qu'une économie diversifiée permet de mieux absorber des chocs de nature économique telle qu'une baisse de la demande chez un de nos partenaires commerciaux. Le libre accès à un marché représentant 30 % du PIB mondial, se déployant sur 27 pays et comprenant 500 millions d'individus, sera indéniablement bénéfique pour l'économie québécoise.

- La FCCQ appuie sans réserve le gouvernement du Québec dans ses négociations afin d'accélérer la concrétisation de ce cet accord avec l'Union européenne.

Les marchés québécois et canadien ; des marchés de proximité

Toujours sous le thème d'une plus grande diversification des marchés, le « plan Nord » et l'Ouest canadien représentent des potentiels commerciaux promoteurs pour le Québec.

Le « Plan Nord » représente un potentiel sans précédent pour son potentiel énergétique, minier et faunique. La mise en application du « Plan Nord » contribuera sans contredit à la croissance de la richesse.

Le marché de l'Ouest canadien représente également une source de croissance. D'ailleurs, de 2003 à 2008, la croissance annuelle du PIB nominal des provinces de l'Ouest canadien a été de 9,2 %, comparativement à 3,6 % pour l'Ontario et 3,8 % pour le Québec. Avec la baisse du prix des ressources naturelles que nous avons observée, l'activité économique des provinces de l'Ouest a ralenti au cours de la dernière année. Toutefois, avec la reprise de la demande mondiale qui se dessine, et une offre qui demeure somme toute limitée, le prix des ressources naturelles reprendra vraisemblablement, au cours des prochains trimestres, une bonne partie du terrain perdu pendant la récession. L'économie de cette région du pays sera dynamisée et le Québec se doit d'en profiter. Toutefois, à l'heure actuelle, les exportations québécoises vers les provinces de l'Ouest ne représentent que le quart de celles effectuées à l'intérieur du Canada.

- Ainsi, la FCCQ est d'avis que le gouvernement du Québec devrait activer la mise en application de son « plan Nord » et favoriser une augmentation des échanges avec les provinces de l'Ouest.

Conclusion

L'exercice de budgétisation en cours du gouvernement constitue un exercice fort révélateur puisqu'il permet de se conscientiser tous sur l'urgence d'agir. C'est dans cet esprit que la FCCQ inscrit ses recommandations en interpellant tous les acteurs de la société. Notre fil directeur conduit à l'augmentation de la productivité de toutes nos ressources publiques et privées afin de soutenir l'accroissement de la richesse et pouvoir ainsi éventuellement assurer la prospérité à tous les Québécois.

La FCCQ entend continuer d'être l'ardent défenseur des intérêts des gens d'affaires du Québec au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ remercie le gouvernement du Québec d'avoir fait entendre la voix de ses membres dans le cadre de ses consultations prébudgétaires 2009. Elle offre son appui et celui de son réseau de chambres de commerce pour alimenter les réflexions qui se poursuivront et qui devraient doter le Québec d'un plan d'action réaliste pour les quatre prochaines années.

ANNEXE 1

Proposition de crédit d'impôt à l'innovation

Titre du projet	: Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques et manufacturières
Responsable du dossier	: Fédération des chambres de commerce du Québec
Ministère ou organisme	: Ministère des Finances du Québec

Description du projet :

Lors du dernier budget du gouvernement du Québec, le ministère des Finances a institué un *Crédit d'impôt remboursable pour le Développement des affaires électroniques*.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) avec les appuis de l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), le Caucus des villes d'Agglomération du Québec et de nombreux Conseil régional des Élus du Québec (CRE), aimeraient que la ministre des Finances rende admissible le secteur manufacturier innovant à la mesure du *Crédit d'impôt remboursable pour le Développement des affaires électroniques*.

Méthodologies proposées :

1. Étendre la mesure existante au secteur manufacturier qui vise à consolider des technologies manufacturières innovantes

ou

2. Instituer un nouveau crédit d'impôt remboursable sur les salaires admissibles versés pour la réalisation et le développement de processus d'innovation (partant de la R&D sans atteindre la production) en technologies de production, environnementales, d'équipements industriels, des matériaux, des matériaux composites et des biotechnologies.

Problématiques actuelles :

- 1) La crise économique frappe durement le secteur manufacturier innovant.
- 2) Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont peu présentes hors Montréal et Québec.
- 3) L'Innovation et la précommercialisation ne sont généralement pas admissibles aux crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE).
- 4) La crise économique frappe les revenus de l'État.

Constats :

- 1) L'innovation manufacturière est le facteur clé de la compétitivité.
- 2) Seulement 10 % des crédits des carrefours de la nouvelle économie (CNE) sont actuellement affectés au secteur manufacturier.
- 3) Il faut que les investissements de l'État soient rentables.
- 4) Il faut investir dans des secteurs d'excellence reconnus.

Applications :

Étendre la mesure actuelle à l'ensemble du secteur manufacturier selon la méthodologie utilisée pour le Crédit d'impôt aux affaires électroniques en adaptant les Activités admissibles (Processus d'innovation partant après la R&D sans atteindre la fabrication de biens) pour les technologies de l'information, de la production, des matériaux, des biotechnologies humaines, végétales, environnementales innovantes.

ou

Profiter de l'intégration du secteur manufacturier dans la mesure actuelle afin de mieux contourner et cibler la mesure aux Sociétés admissibles innovantes.

Contingenter la notion de Société admissible :

À l'instar des programmes ISO, C-TPAT, PTC, PARI et autres, les sociétés manufacturières sont habituées à déposer des programmes répondant à des normes définies par des agences gouvernementales ou privées. En innovation, les entreprises travaillent déjà avec des technimètres comme celui du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) servant à quantifier les capacités financières et techniques des sociétés pour la réalisation d'activités d'innovation.

Les paramètres sont généralement quantifiés selon un système de notation comme :

- La formation des employés admissibles;
- Les capacités techniques de l'organisation (logiciel de conception, hall d'expérimentation);
- Les pratiques de gestion (outils de gestion);
- Le réseautage (avec des Centres de transfert, CNE, Universités, etc.);
- Satisfaction client : bench marking;
- Capacités financières.

À ce technimètre, l'admissibilité des entreprises devrait tenir compte des retombées financières pour le gouvernement, selon trois critères;

- La création/consolidation des emplois au Québec;
- Le potentiel des exportations des produits issus du programme de la société;
- L'essaimage;
- Les investissements générés au Québec.

GESTION DU PROGRAMME

Investissement Québec analyse les projets de cinq ans des sociétés en demandant les avis sectoriels des professionnels et des directions régionales du MDEIE.

Investissement Québec reconnaît ou non la Société admissible.

Annuellement, la Société admissible est contrainte à fournir les mêmes rapports exigés par Investissement Québec pour le *Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques*.

Note :

Le Ministère pourrait imposer des obligations de résultat aux Sociétés en cours de projet comme :

- Obligation de réinvestir les crédits au Québec (en production, en commercialisation, en essaimage, etc.)
- Obligation de faire 75 % de la production manufacturière et de l'assemblage au Québec
- Obligation de maintenir des emplois
- Le Ministère devrait exiger des frais d'analyse des dossiers aux entreprises demandant leurs admissibilités.

ANNEXE 2

Aide au secteur manufacturier-résolution de la FCCQ

Le secteur manufacturier représente le moteur économique de la plupart des régions du Québec. Il est essentiel de conserver une masse critique d'activités dans ce secteur afin de préserver le dynamisme de notre économie.

Les gouvernements viennent en aide de diverses façons aux entreprises du secteur de la fabrication. Les programmes existants sont cependant très complexes et l'accès à ces programmes demeure problématique, surtout pour les petites entreprises.

Les entreprises manufacturières situées en région éloignée doivent composer avec des facteurs associés précisément à l'éloignement qui sont susceptibles de les rendre moins compétitives. Les entreprises localisées dans les régions ressources ont bénéficié au cours des dernières années des crédits d'impôt spécifiques. Cette mesure fiscale prend fin le 31 décembre 2010.

Il est important d'évaluer objectivement les désavantages structurels auxquels sont confrontés les entrepreneurs et investisseurs des régions éloignées et de leur offrir des mesures compensatoires qui leur permettent d'assurer le développement de leur entreprise. Ces mesures ne doivent toutefois pas induire une concurrence déloyale à l'égard des autres entreprises québécoises du même secteur.

En conséquence, il est résolu :

De mandater la Fédération des chambres de commerce du Québec afin qu'elle recommande au gouvernement du Québec :

- De reconduire les mesures d'aide financière au secteur manufacturier;
- Que les mesures d'aide soient axées sur la fiscalité (crédits d'impôt) et qu'elles favorisent l'investissement, la recherche-développement et la formation de la main-d'œuvre;
- Que le gouvernement remplace, à compter de 2011, les crédits d'impôt pour les entreprises des régions ressources par une modulation des mesures d'aide à l'investissement au bénéfice des entreprises situées en région éloignée afin de tenir compte des facteurs associés à l'éloignement, facteurs objectivement mesurables;
- Que la modulation des mesures d'aide pour tenir compte des contraintes spécifiques des entreprises opérant en région éloignée n'ait pas pour effet d'induire une concurrence déloyale;
- Que les procédures administratives et les modalités d'accès à l'aide financière et fiscale aux entreprises soient simplifiées et harmonisées.

ANNEXE 3
**Lettre au ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation**
Lettre au ministre du Revenu

Montréal, le 24 avril 2009

Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Développement économique, de l'Innovation
et de l'Exportation
710, Place d'Youville
6^{ème} étage
Québec, Qc
G1R 4Y4

Monsieur Robert Dutil
Ministre du Revenu
3800, rue Marly
6^{ème} étage dépôt 6.2.5
Québec, Qc
G1X 4 A5

Messieurs les ministres,

Nous souhaitons par la présente contribuer à votre réflexion concernant l'aide fiscale à accorder au secteur manufacturier québécois.

Depuis deux ans, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a cherché à contribuer à la réflexion du gouvernement à cet égard. Nous avons d'abord créé un comité manufacturier qui réunit les représentants de plusieurs entreprises manufacturières du Québec établies tant dans les régions ressources que des centres urbains. Les membres du comité peuvent donc témoigner des nombreux défis et enjeux auxquels font face les entreprises manufacturières québécoises.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous, quelques-unes des contributions de la FCCQ.

En septembre 2007 et à sa demande, nous avons présenté au gouvernement, nos réflexions sur l'industrie manufacturière québécoise et ce qui devait être entrepris, selon les chambres de commerce du Québec, pour assurer sa croissance. Nos recommandations formulées dans un rapport intitulé «Un secteur manufacturier fort pour un Québec gagnant» ont contribué à la réflexion du ministre qui a présenté un plan de soutien à l'industrie manufacturière en novembre 2007.

En novembre 2007, la FCCQ a présenté ses recommandations dans le cadre du groupe de travail présidé par Robert Gagné sur les aides fiscales aux régions ressources. Ces recommandations ont été présentées

notamment dans le cadre des consultations pré-budgétaires de la ministre des Finances en 2008 et en 2009.

Compte tenu de la conjoncture difficile que vit le secteur manufacturier québécois et de l'importance névralgique que ce secteur a pour toute économie dynamique et en croissance, la Fédération a entamé l'automne dernier une réflexion afin de trouver des solutions visant à soutenir la croissance de notre industrie manufacturière.

C'est ainsi que la FCCQ s'est concentrée à analyser l'aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec aux entreprises manufacturières. Il s'est dégagé de cette réflexion des constats de même que des principes qui devraient guider selon nous, l'intervention future du gouvernement du Québec à cet égard.

Constats :

Le gouvernement doit reconnaître l'apport économique fondamental du secteur manufacturier au Québec. Il est important qu'il conserve une masse critique d'activités de ce secteur pour préserver le dynamisme d'une économie.

Les programmes existants sont très complexes et les guichets pour accéder à l'aide sont trop nombreux, ce qui a pour effet de décourager les entreprises (surtout les plus petites).

Principes :

1. Si le rôle des entreprises est de constamment rechercher la compétitivité et la productivité, celui du gouvernement est de leur offrir un environnement fiscal, financier et réglementaire optimal et concurrentiel.
2. Favoriser une approche qui procure un **retour sur investissement** pour le gouvernement (les demandes d'aide présentées doivent établir un plan d'affaires qui comprend une analyse financière. Celui-ci permettra au gouvernement d'évaluer combien il récupérera en rentrées fiscales si l'entreprise manufacturière obtient l'aide).
3. L'aide devrait principalement prendre la forme de crédit d'impôt à l'investissement.
4. L'aide devrait être accessible à toutes les entreprises de toute taille.
5. L'aide aux entreprises devrait être évaluée au mérite. Les entreprises désireuses de recevoir de l'aide financière gouvernementale devraient déposer un plan d'affaire de leur(s) projet(s) et en démontrer sa rentabilité (i.e. «pay-back» pour le gouvernement).
6. Le gouvernement devrait confier l'analyse des projets qui lui sont soumis par les entreprises à Investissement Québec. Cette organisation a l'habitude de transiger avec les entreprises et d'évaluer le potentiel financier et économique des projets d'investissement.
7. Si une aide spéciale devait être offerte à des entreprises d'une région «aux prises avec des difficultés économiques», il est impératif que cette aide s'harmonise à des principes de saine concurrence entre entreprises des différentes régions du Québec.
8. En plus de cibler d'abord l'innovation et la compétitivité de l'entreprise, l'aide devrait prévoir aussi des sommes pour les étapes de la commercialisation du produit, si cela est opportun.
9. L'aide accordée devrait favoriser la sous-traitance au Québec.

Autres éléments à considérer :

1. Proposer un «Technimètre» (grille d'analyse des projets) afin pondérer les projets selon certains critères qui devraient être pris en compte :
 - Solvabilité du projet et viabilité financière de l'entreprise;
 - Création de valeur ajoutée du projet au Québec.
2. Secteur d'activité (évaluer la maturité du secteur – de pointe, potentiel de croissance, mature, en décroissance, en déclin, en disparition, sans chance de survie).
3. Localisation de l'entreprise (prime pour certaines régions considérées comme «dévitalisées»):
 - Possibilité de sous-traitance;
 - Potentiel d'exportation.

Les discussions à cet effet ne sont pas terminées, mais nous souhaitons tout de même les partager avec vous afin de contribuer aux présentes réflexions du gouvernement sur la question.

Dans ce contexte, il nous ferait plaisir de rencontrer les membres de votre comité afin de discuter de ces principes qui selon nous, contribueraient à maintenir un niveau d'activité nécessaire du secteur manufacturier québécois et ainsi, assurer une croissance soutenue des entreprises, essentielle à la croissance économique du Québec.

Nous vous remercions de votre précieuse attention et vous prions de recevoir, Messieurs les ministres, nos salutations distinguées.

Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale

ANNEXE 4

Réponses de la Fédération des chambres de commerce du Québec Consultation du Groupe-conseil sur l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (**8 septembre 2009**)

Préambule

Représentant 162 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ considère que l'innovation et la R-D doivent être au cœur des efforts à déployer pour stimuler l'économie québécoise et préparer l'avenir. Dans cette perspective, nous sommes heureux de participer, comme nous l'avons fait lors des consultations précédentes, aux travaux portant sur l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).

1. Quels sont les choix que vous estimez prioritaires en matière de R-D et d'innovation pour assurer le développement du Québec au cours des trois ou cinq prochaines années?

Contribuer davantage au développement d'une culture de l'innovation en entreprise- Le contexte économique actuel constitue un défi posé à l'ensemble de la société québécoise. Il s'agit également d'une opportunité pour adapter nos pratiques et mettre davantage en valeur le développement de l'innovation et de la R-D au sein des entreprises d'ici. Nous considérons que la SQRI constitue un outil structurant pouvant permettre au Québec de mieux tirer son épingle du jeu. Forte de son réseau, la FCCQ ne ménage d'ailleurs aucun effort, notamment avec le comité *Entreprise innovante*, pour valoriser une culture de l'innovation auprès de ses membres.

Pour poursuivre sur cette lancée et multiplier le nombre d'entreprises québécoises qui investissent en innovation et en R-D, il faut cependant franchir une nouvelle étape. Dans le partage des ressources ainsi que dans l'articulation des programmes, cela implique une façon de faire qui ne repose plus uniquement sur un modèle séquentiel où la recherche s'effectue en institutions alors que l'entreprise se contente de l'adapter et de la commercialiser. La maturité de notre économie et le virage entrepris ont changé la donne de façon structurante. En effet, le modèle unidirectionnel dans lequel les idées naissent en institution et sont transmises en entreprise est aujourd'hui dépassé. Des idées développées en entreprises peuvent maintenant être transmises en institutions. Qu'il s'agisse des innovations dans le domaine des technologies de l'information, du traitement des eaux, du design industriel, dans le domaine maritime ou en gestion des milieux humides, les exemples de cette nouvelle réalité sont nombreux. Il importe maintenant de développer un modèle plus circulaire où la recherche scientifique effectuée en entreprise est également valorisée au même titre que celle effectuée en institution. À court terme, la FCCQ invite le MDEIE à faire réaliser une étude gouvernementale qui dresserait de façon plus précise l'évolution de la croissance de la recherche

scientifique réalisée en entreprise, ses impacts ainsi que les retombées pour les entreprises et la société québécoise.

Dans cette optique, nous croyons que la deuxième phase de la SQRI, couvrant la période de 2010- 2013, doit prioriser le développement de la recherche au sein des entreprises. Avec 400M\$ pour des mesures visant la recherche, l'innovation et le transfert de connaissances ainsi que 420M\$ pour les infrastructures de recherche, les institutions publiques ont obtenu la part du lion de la première phase de la SQRI. En comparaison, les entreprises ont pu bénéficier de 80M\$³ en dépenses fiscales. Pour assurer la compétitivité à long terme du Québec et créer davantage de richesse sur l'ensemble du territoire, il importe maintenant de reconnaître le bénéfice pour la société québécoise de la recherche scientifique effectuée en entreprise. Cela implique un accroissement plus soutenu des investissements liés à la recherche scientifique réalisée directement en entreprise. En ce sens, il convient de tendre vers un rééquilibrage marqué sur le plan du soutien financier à la recherche.

2. Dans l'actuelle stratégie, quelles sont les mesures qui vous sont apparues les plus efficaces et qui méritent d'être maintenues? À l'inverse, lesquelles devraient faire l'objet d'une révision approfondie ou être abolies?

Une simplification nécessaire des mesures - Prises individuellement, les différentes mesures qui composent la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation sont intéressantes. Dans le quotidien d'une entreprise désireuse d'investir en innovation et en R-D, elles apparaissent cependant, prises ensemble, comme étant trop nombreuses, trop fragmentées et trop complexes. La SQRI doit permettre de stimuler l'investissement en entreprise. Or, le nombre élevé de programmes différents, jumelé à leur fragmentation, entraîne des coûts administratifs qui pourraient plutôt être investis en recherche et développement. Concrètement, les entreprises doivent généralement procéder à des assemblages de programmes qui parfois poursuivent des objectifs incompatibles pour obtenir un soutien gouvernemental adéquat. Cela s'avère ardu et nécessite la mobilisation de plusieurs ressources. Cette problématique décourage également plusieurs entrepreneurs qui préfèrent alors ne pas effectuer de demande. De même, pour certaines entreprises, la complexité des formulaires, jumelée aux conditions qu'il importe de rencontrer, ne justifie pas le temps consacré à la préparation d'un dossier. La mesure visant à défrayer une partie du salaire d'un chercheur est d'ailleurs un exemple de cette problématique.

Pour assurer un meilleur soutien à l'innovation et à la R-D, nous suggérons au Groupe-conseil sur l'actualisation de la SQRI de voir à une simplification des mesures et des programmes de soutien. Le regroupement des mesures similaires sous un programme élargi facilitera la tâche à ceux et celles qui participent déjà au succès de la stratégie québécoise. En simplifiant l'accès au soutien gouvernemental, de tels regroupements de programmes inciteront également de nouvelles entreprises à prendre le virage de l'innovation. Pour les mêmes raisons, nous suggérons aussi au Groupe-conseil sur l'actualisation de la SQRI de s'attaquer à la complexité des mesures en place. Dans cette optique, nous croyons que le Groupe-conseil devrait aussi revoir la formule des consortiums. Ceux-ci doivent composer avec une série de cumuls de programmes et d'obligations spécifiques associées à chaque programme. Cela engendre de nombreux délais et des frais de gestion élevés qui constituent autant de sommes et d'efforts qui ne peuvent être investis

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Un Québec innovant et prospère: Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, 2006, p.18.

directement en innovation et en R-D. En conséquence, nous recommandons l'assouplissement des règles pour l'établissement des consortiums et ce, en favorisant leur gestion par les entreprises promoteurs de projets de recherche. Une telle mesure favorisera le développement de structures internes de recherche dans les entreprises de moindre taille.

3. Quelles autres actions ou mesures le gouvernement du Québec pourrait-il mettre en œuvre afin de contribuer à améliorer le système québécois d'innovation?

Privilégier le modèle des crédits remboursables – Dans la foulée d'une simplification des mesures de soutien à l'innovation et à la R-D, nous proposons que la SQRI s'appuie davantage sur le principe du crédit d'impôt remboursable. En pratique, cette approche revêt plusieurs avantages. En plus de contribuer à la simplification du système québécois d'innovation, elle offre un effet levier sur le financement des initiatives prises en entreprises. L'élargissement de la formule du crédit d'impôt remboursable permettrait d'ailleurs aux entreprises visées de réunir plus facilement un niveau suffisant de capital pour assurer la participation des institutions financières au financement global de leurs projets d'innovation et de R-D. Alors que les retombées des investissements en innovation et R-D doivent souvent se calculer en années, cette approche a le mérite de faciliter le financement à long terme des initiatives portées par les entreprises. De même, nous croyons que cet élargissement doit reconnaître que l'innovation signifie davantage que la conception de produits. Il devrait englober la commercialisation, les changements organisationnels structurants, les nouvelles méthodes de production et encourager les investissements qui contribuent de façon importante à l'accroissement de la productivité.

Par ailleurs, nous proposons que le secteur manufacturier innovant soit admissible au Crédit d'impôt remboursable pour le Développement des affaires électroniques. De façon plus spécifique, nous croyons qu'un crédit d'impôt remboursable sur les salaires versés notamment pour la réalisation et le développement de processus d'innovation en technologies de production, environnementales, d'équipements industriels, des matériaux, des matériaux composites, en matière d'énergie et des biotechnologies aura des effets structurants sur l'économie québécoise. En plus de favoriser la création/consolidation des emplois au Québec dans des secteurs d'excellence reconnus, cet élargissement contribuerait à accroître la compétitivité manufacturière du Québec et ce, sur l'ensemble de son territoire.

L'actualisation de la SQRI offre une occasion unique de mobiliser notre société derrière l'objectif de faire du Québec un endroit plus prospère. Au moment où le gouvernement de l'Ontario effectue une offensive pour favoriser l'innovation et attirer les investissements dans des secteurs d'avenir, cette consultation arrive d'ailleurs à point nommé. Dans cette veine, la FCCQ considère que cette actualisation doit conduire à une nouvelle étape, soit le développement plus soutenu d'une culture de l'innovation et de la R-D en entreprise. Pour ce faire, il faut maintenant reconnaître la valeur des efforts d'innovation et de R-D effectués en entreprise en procédant à un rééquilibrage. Cela implique une actualisation du système québécois d'innovation afin que soit accordé un support approprié aux initiatives prises en entreprise, tout comme c'est le cas au sein du secteur institutionnel. Cela implique aussi une simplification des mesures en place au profit d'un élargissement de la formule des crédits d'impôt remboursables.
